

Cadrage de l'analyse réflexive des M2 étudiants – Parcours PE UE 3.5 et 4.7

Les étudiants inscrits en seconde année du Master MEEF 1er degré à l'INSPE de La Réunion bénéficient d'une période de stage (fin septembre – début mars) dans le cadre de leur formation professionnalisante, dans la classe d'un enseignant titulaire, maître d'accueil temporaire (MAT2).

Ce stage correspond à deux unités d'enseignement aux semestres 1 et 2, désignées par « pratique professionnelle en école » - UE 3.5 et 4.7.

Il est préparé et exploité dans le cadre des UE disciplinaires.

Ce stage est un stage filé qui s'effectue en binôme et dont l'alternance est hebdomadaire.

La pratique professionnelle développée par chaque étudiant(e) au cours de ce stage est évaluée sur la base de **deux écrits réflexifs professionnels, un écrit rendu par semestre, au bout de 4 semaines de stage à chaque fois**. Chaque écrit donnera lieu à une note.

Les informations sur ce stage sont les suivantes :

Groupe 1 :

Du lundi 23 septembre 2019 au vendredi 22 novembre 2019 (note comptant pour le semestre 3)

Du lundi 2 décembre 2019 au vendredi 21 février 2020 inclus (note comptant pour le semestre 4)

Groupe 2 :

Du lundi 30 septembre 2019 au vendredi 29 novembre 2019 (note comptant pour le semestre 3)

Du lundi 9 décembre 2019 au vendredi 28 février 2020 inclus (note comptant pour le semestre 4)

Un(e) référent(e)-formateur/formatrice INSPE est attribué(e) à chaque étudiant(e) pour l'année.

La réflexion associée à ce travail pourra enrichir, si elle s'y rapporte, le contenu du MRP et/ou celui du dossier d'option présenté par l'étudiant(e) dans le cadre du CRPE.

Les écrits réflexifs professionnels sont rédigés de façon **autonome** par l'étudiant(e) à partir d'un axe de travail **prioritaire** retenu par le maître d'accueil lors de l'observation par ce dernier de la mise en œuvre d'une séance par l'étudiant(e), séance déterminée conjointement à l'avance.

Cet axe de travail sera explicitement notifié par le MAT dans le livret de suivi de l'étudiant.

L'écrit réflexif éclairé du contenu du livret de suivi de l'étudiant(e) délivré par le MAT2 constitue l'évaluation de chacune de ces UE.

Une seule et même grille d'évaluation est fournie aux référents INSPE.

La grille d'évaluation, complétée uniquement par chaque référent INSPE, donnera lieu à une note.

L'étudiant devra transmettre la version papier et /ou numérique de son écrit réflexif à son référent ESPE **avec une photocopie de son livret de suivi** – en fonction de la demande de celui-ci :

Groupe 1 :

- au plus tard le 25 novembre 2019 pour le semestre 3 (écrit réflexif, pages 4 et 6 du livret) ;
- au plus tard le 24 février 2020 pour le semestre 4 (écrit réflexif, pages 5 et 6 du livret) ;

Groupe 2 :

- au plus tard le 2 décembre 2019 pour le semestre 3 (écrit réflexif, pages 4 et 6 du livret) ;
- au plus tard le 2 mars 2020 pour le semestre 4 (écrit réflexif, pages 5 et 6 du livret) ;

La version numérique, si elle est demandée, sera fournie en format pdf.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Réinvestir les connaissances et compétences développées à l'INSPE en situation d'enseignement et dans l'exercice du métier d'enseignant ;
- Développer une attitude réflexive nécessaire au métier d'enseignant et à l'écriture d'un mémoire professionnel ;
- Construire au cours des stages une posture d'enseignant ;
- Développer les compétences professionnelles prévues par le référentiel métier pour se préparer aux épreuves du CRPE.

FORMAT À RESPECTER STRICTEMENT

L'analyse réflexive comporte **3 à 4 pages** (la séquence évoquée sera à mettre en annexe et ne comptera pas dans les 3 ou 4 pages).

L'étudiant devra :

- Utiliser la police : « Times new roman », taille 12,
- Respecter des marges de 2,5 cm,
- Utiliser un interligne de 1,5 ligne
- « Justifier » le document
- Numéroté les pages.

L'analyse réflexive est constituée de 4 parties :

1- Description succincte de la séance réalisée en classe et qui fait l'objet de l'observation du MAT2 (0,5 page)

Rappel : L'étudiant(e) s'accordera avec son maître d'accueil sur l'observation particulière d'une séance par ce dernier.

2- Analyse de la séance mise en œuvre (1 page)

Analyse de la séance et des productions d'élèves (ou de quelques productions d'élèves choisies à cet effet – expliquer alors le choix) relatives à cette séance [analyse des erreurs et de leur(s) origine(s)], écart entre le prévu et le réalisé.

L'axe de travail retenu par le MAT sera indiqué à la fin de ce paragraphe.

3- Evolution de la pratique professionnelle de l'étudiant(e) avec pour focale l'axe de travail (1 page)

Ce qui a été mis en œuvre sur une ou plusieurs séances suivantes ; les effets sur les élèves (compréhension / mise en activité / productions...). De nouveau, écart entre le prévu et le réalisé.

4- Conclusion permettant à l'étudiant(e) d'analyser l'évolution de sa pratique professionnelle au regard de ce qu'il/elle a été amené(e) à travailler ; les apports du stage et les besoins restants (0,5 page)

Annexe : Fiche pédagogique de la séance observée.